REGLEMENT TROPHEE DEPARTEMENTAL JEUNES
RENCONTRES DEPARTEMENTALES JEUNES

SAISON 2026/2027

???/Ambaress

Dimanche 11 Octobre

Ouverture des inscriptions : 15 Octobre 2026

Date limite d'inscription : 20 Novembre 2026 à 20h

Date prise en compte du CPPH : 19 Novembre 2026

Tirage au sort : 24 Novembre 2026

JA principal : Christophe Dummergue- JA adjoit : Christophe Castaing GEO : Thomas Fouquet

Contact

- **avant compétition : infos – forfaits : tdj@cogibad.org**
- **Le jour J : Téléphone: JA : 06.81.21.93.89**

Comité de Gironde de Badminton - 153 rue David Johnston-33000 BORDEAUX
06-52-82-74-76-accueil@cogibad.org

- **Numéro de dossier : 2600018**

Sommaire

Article 1 – CATEGORIES - CONDITIONS 2
Article 2 – ETENDUE DU REGLEMENT 2
Article 3 – CRITERE D'INSCRIPTION 2
Article 4 – REGLES 2
Article 5 – ORGANISATION GENERALE 2
Article 6 – ORGANISATION DU TDJ 33 PERFORMANCE (niveau Départemental) 3
Article 7 – ORGANISATION DU TDJ 33 PROXIMITÉ (niveau District) 5
Article 8 – CLASSEMENTS 5
Classements Individuel 5
Classement par Club 7
Article 10 – SANCTIONS 7
Article 11 – INSCRIPTIONS 8
Article 12 – VOLANTS 8
Article 13 – ARBITRAGE 8

Article 1 – CATEGORIES - CONDITIONS

Le ***Trophée Départemental Performance et Proximité Jeunes 33*** **(TDJ)** est ouvert aux joueurs et joueuses des catégories poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors licenciés du CODEP 33 (joueurs hors Gironde acceptés après validation des responsables TDJ33) et dont la licence est à jour.

Les ***Rencontres Départementales Jeunes 33*** **(RDJ) sont intégrées au TDJ Proximité** et sont ouvertes aux joueurs poussins et MiniBad licenciés du CODEP 33 (joueurs hors Gironde acceptés après validation des responsables TDJ33) et dont la licence est à jour.

Article 2 – ETENDUE DU REGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'inscription et l'organisation de cette compétition.

Article 3 – CRITERE D'INSCRIPTION

L'inscription au ***TDJ*** et au ***RDJ*** entraîne l'acceptation du présent règlement.

Il est ouvert aux joueurs ne faisant l'objet d'aucune suspension, adhérents d'un club affilié dont tous les membres sont licenciés à la FFBaD.

Article 4 – REGLES

Cette compétition départementale se déroulera selon les règles de jeu de la FFBaD énoncées dans le règlement général des compétitions. Elles sont complétées par ce règlement particulier. Cependant, dans l'intérêt de la compétition et en accord avec le Juge Arbitre, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du règlement.

Une tenue correcte dans le respect du règlement de la FFBaD sera exigée.

Article 5 – ORGANISATION GENERALE

Le ***TDJ 33*** se compose de ***2 Trophées Performance*** et de ***3 Trophées Proximité***.

Chaque Trophée comportera 6 journées proposant des compétitions en simple uniquement.

Le Comité Départemental (COGIBAD) prend à sa charge :

- Les frais de déplacement et les frais de vacations du Juge Arbitre (Performance),
- La préparation de la compétition sur Badnet,
- La fourniture des récompenses principales (coupes, trophées et médailles),
- Les inscriptions des joueurs appartenant aux clubs organisateurs,
- Une somme forfaitaire de 200€ qui sera versée à chaque club organisateur,
- Le transfert des résultats qui sera effectué via Badnet par le comité à l'issue de la compétition.

Les clubs organisateurs ont à leur charge :

- La prise de contact avec le comité pour la récupération des médailles et ou trophées au siège du COGIBAD
- La mise à disposition de la salle,
- La mise à disposition de tout le matériel nécessaire pour l'organisation de la compétition (une sonorisation, un tableau d'affichage, une table de marque avec ordinateur avec une connexion internet pour accéder à BadNet et une imprimante),
- La mise en place d'une buvette dont les recettes restent pour les clubs,
- La présence de bénévoles pour la tenue de la table de marque (ces bénévoles doivent avoir une connaissance parfaite du logiciel Badnet, GEO de préférence),
- La fourniture des lots supplémentaires,
- La remise des récompenses en fin de chaque tableau,

Le Comité Départemental assurera la remise de récompenses du classement général individuel et du classement par club à l'issue des 6 journées du Trophée Départemental Jeunes.

Article 6 – ORGANISATION DU TDJ 33 PERFORMANCE (niveau Départemental)

Organisation générale

Le Trophée Départemental Jeunes comportera 6 journées organisées en simple uniquement sous le format Tournoi Individuel.

Lieu et date

Chaque journée sera organisée sur au moins 12 terrains dans 1 ou 2 gymnases et un week-end unique (le dimanche).

Organisation des journées

Formule pour 12 terrains

240 matchs sur 9h de compétition sur 12 terrains (27 min/match)		Garçons		Filles	
		Nombre de joueurs	Formule	Nombre de joueuses	Formule
Poussins	D1	8	2p4; 1/2; finale	_	_
	D2	5	1p5	_	_
Benjamins	D1	8	2p4; 1/2; finale	8	2p4; 1/2; finale
	D2	8	2p4; 1/2; finale	_	_
	D3	5	1p5	_	_
Minimes	D1	8	2p4; 1/2; finale	5	1p5
	D2	8	2p4; 1/2; finale	5	1p5
	D3	5	1p5	_	_
Cadets	D1	8	2p4; 1/2; finale	5	1p5
	D2	8	2p4; 1/2; finale	5	1p5
	D3	5	1p5	_	_
Juniors	D1	8	2p4; 1/2; finale	5	1p5
		84		**33**	

Formule pour 14 terrains

280 matchs sur 9h de compétition sur 14 terrains (27 min/match)		Garçons		Filles	
		Nombre de joueurs	Formule	Nombre de joueuses	Formule
Poussins	D1	8	2p4; 1/2; finale	_	_
	D2	6	1p6	_	_
Benjamins	D1	8	2p4; 1/2; finale	8	2p4; 1/2; finale
	D2	8	2p4; 1/2; finale	_	_
	D3	8	2p4; 1/2; finale	_	_
Minimes	D1	8	2p4; 1/2; finale	6	1p6
	D2	8	2p4; 1/2; finale	6	1p6
	D3	8	2p4; 1/2; finale	_	_
Cadets	D1	8	2p4; 1/2; finale	6	1p6
	D2	8	2p4; 1/2; finale	6	1p6
	D3	8	2p4; 1/2; finale	_	_
Juniors	D1	8	2p4; 1/2; finale	6	1p6
		94		**38**	

Les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points.

Selon les inscriptions et les niveaux, l'organisation se réserve le droit de modifier le nombre de participants et/ou de regrouper des catégories d'âge.

Conditions d'inscription

Niveau de jeu autorisé :

- Filles : P11 à R4
- Garçons : P10 à R4

Chaque joueur est libre de s'inscrire sur le niveau « Performance »

Répartition des joueurs dans les divisions au CPPH et en fonction des résultats de la précédente journée (cf. annexe 1).

Si des joueurs sont en Liste d'Attente dans leur tableau, la sélection se fera de la manière suivante :

- Priorité aux montées des TDJ Proximité précédents (cf. Art.7)
- Puis sélection au CPPH

Les joueurs non retenus seront automatiquement envoyés sur le TDJ Proximité

Article 7 – ORGANISATION DU TDJ 33 PROXIMITÉ (niveau District)

Organisation générale

Le Trophée Proximité Jeunes se compose de 3 Trophées : TDJ Libournais, TDJ Métropole, TDJ Médoc/Bassin.

Les 6 journées seront organisées en simple uniquement, sous le format PROMOBAD.

Lieu et date

Pour chaque District, chaque journée sera organisée sur un lieu et un week-end unique (uniquement le dimanche).

Organisation des journées

Pour chaque journée et pour toutes les catégories, la compétition sera organisée, par catégories, en poules de niveau avec des matchs en 2 sets gagnant de 21 ou 15 points, en fonction du nombre de participants.

Pour chaque journée une Rencontre Départementale Jeunes (RDJ) sera organisée pour les catégories poussin et Minibad.

Le nombre de poule et de joueurs par poule seront définis par l'organisation pour chaque journée selon le nombre d'inscrits.

Selon les inscriptions et les niveaux, l'organisation se réserve le droit de modifier le nombre de participants et/ou de regrouper des catégories.

Montées en TDJ Performance (niveau départemental)

Afin de favoriser l'émulation et les progrès de chaque joueur, les vainqueurs des poules A de chaque District devront, à la journée suivante, s'inscrire **obligatoirement** sur le TDJ Performance. (modif pour 26-27 sauf les P12 qui peuvent rester en Poximité s'il le souhaite).

Conditions d'inscription

Niveau de jeu autorisé : NC à D9

Article 8 – CLASSEMENTS

Classements Individuel

Un classement général individuel "Performance" et "Proximité" est effectué à l'issue de chaque journée, chaque joueur est classé suivant son résultat, le cumul des points de chaque tournoi détermine le classement final et les vainqueurs des TDJ "Performance" et "Proximité" de la saison pour chaque district et chaque catégorie d'âge.

A chaque participation un bonus de 10 points sera attribué à chacun.

En cas d'égalité entre 2 joueurs au classement final, ils seront départagés au nombre de

victoires, puis de sets, puis de points.

Points attribués au niveau « Performance » :

En D1 : *(selon l'organisation du tableau)*

Vainqueur :	400 points		Gagnant(e) : 400 points
Finaliste :	370 points		Deuxième : 370 points
1/2 finaliste :	350 points	ou	Troisième : 350 points
3ème de poule :	320 points		Quatrième : 320 points
4ème de poule :	300 points		Cinquième : 300 points
			Sixième : 280 points

En D2 : *(selon l'organisation du tableau)*

Vainqueur :	350 points		Gagnant(e) : 350 points
Finaliste :	320 points		Deuxième : 320 points
1/2 finaliste :	300 points	ou	Troisième : 300 points
3ème de poule :	270 points		Quatrième : 270 points
4ème de poule :	250 points		Cinquième : 250 points
			Sixième : 230 points

En D3 : *(selon l'organisation du tableau)*

Vainqueur :	300 points		Gagnant(e) : 300 points
Finaliste :	270 points		Deuxième : 270 points
1/2 finaliste :	250 points	ou	Troisième : 250 points
3ème de poule :	220 points		Quatrième : 220 points
4ème de poule :	200 points		Cinquième : 200 points
			Sixième : 190 points

En D4 : *(selon l'organisation du tableau)*

Vainqueur :	250 points		Gagnant(e) : 250 points
Finaliste :	220 points		Deuxième : 220 points
1/2 finaliste :	200 points	ou	Troisième : 200 points
3ème de poule :	185 points		Quatrième : 185 points
4ème de poule :	175 points		Cinquième : 175 points
			Sixième : 165 points

En D5 : *(selon l'organisation du tableau)*

Vainqueur :	200 points		Gagnant(e) : 200 points
Finaliste :	185 points		Deuxième : 185 points
1/2 finaliste :	175 points	ou	Troisième : 175 points
3ème de poule :	160 points		Quatrième : 160 points
4ème de poule :	150 points		Cinquième : 150 points
			Sixième : 140 points

Points attribués au niveau « Proximité » :

Points gagnés par tableau :

Série 1 :	1er :	300 pts
	2ème :	160 pts
	3ème :	150 pts
	4ème :	135 pts
	5ème :	125 pts
à partir de	6ème :	115 pts

Série 2 :	1er :	150 pts
	2ème :	135 pts
	3ème :	125 pts
	4ème :	110 pts
	5ème :	100 pts
à partir de	6ème :	90 pts

Série 3 :	1er :	125 pts
	2ème :	110 pts
	3ème :	100 pts
	4ème :	85 pts
	5ème :	75 pts
à partir de	6ème :	65 pts

Série 4 :	1er :	100 pts
	2ème :	85 pts
	3ème :	75 pts
	4ème :	60 pts
	5ème :	50 pts
à partir de	6ème :	40 pts

Série 5 et après :	1er :	75 pts
	2ème :	60 pts
	3ème :	50 pts
	4ème :	35 pts
	5ème :	20 pts
à partir de	6ème :	10 pts

Classement par Club

Un classement par club sera également réalisé ; il prendra en compte tous les points des joueurs d'un même club dans toutes les compétitions des Trophées Performance et Proximité.

En cas d'égalité entre 2 clubs, sera alors pris en compte pour les départager, le nombre de participations (le plus de participations).

Article 9 – PENALITES

En cas de forfait non justifié par un certificat médical après 12h le jeudi précédent la compétition, les droits d'inscriptions restent acquis et le joueur sera déclaré WO.

Tout joueur engagé au ***TDJ*** ou ***RDJ*** et ne pouvant pas se présenter le jour de l'épreuve doit prévenir le Club organisateur au moins 1 heure avant le début de la compétition.

Le certificat médical devra être envoyé sous 5 jours au Comité et à la Ligue aux adresses suivantes :

- accueil@cogibad.org
- contact@lnaqbad.fr

Article 10 – SANCTIONS

Tout joueur déclaré WO sans justificatif se verra appliquer les sanctions prévues par le Règlement de la Ligue Nouvelle-Aquitaine, à savoir : interdiction de compétition pendant 2 mois pour une première infraction (et de 6 mois en cas de récidive).
Le joueur ne pourra se réinscrire qu'après expiration du délai de carence et ne sera pas remboursé de son inscription.

Article 11 – INSCRIPTIONS

L'inscription se fait impérativement sur Badnet.fr avant la date limite d'inscription fixée à chaque journée par l'organisation.

Les liaisons entre le responsable TDJ33 et les clubs se feront essentiellement par mail.
Le mail d'un représentant TDJ de chaque club devra être communiqué au responsable TDJ du Comité, à défaut aucune réclamation ne sera recevable concernant un problème d'inscription, de convocation ou tout autre problème de communication.

Inscriptions : 10 euros TTC par joueur pour chaque journée de TDJ ou RDJ.

Le règlement des inscriptions se fera par chèque, virement ou en ligne sur Badnet à réception des factures envoyées par le COGIBAD.

Article 12 – VOLANTS

Les volants sont à la charge des joueurs. **Les clubs s'engagent donc à veiller à ce que les joueurs inscrits par leurs soins disposent de volants pour la totalité de la journée de compétition.**

Dans le cadre d'un match opposant un joueur classé face à un joueur non classé, le joueur classé doit fournir les volants en plumes.

Utilisation de volants plastique ou volants hybrides ou volants plumes pour les ***TDJ Proximité*** et volants plumes ou volants hybrides ou synthétiques classés Standard pour les joueurs au maximum D7 pour le ***TDJ Performance***.

Le volant officiel des TDJ est le Yonex Aerosensa 10.

Article 13 – ARBITRAGE

Il est demandé que dans la mesure du possible, que les matchs des catégories poussins et Minibad soient arbitrés.

Le COGIBAD se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement, en accord avec le juge arbitre dans l'intérêt de la compétition et des compétiteurs.

Toute inscription à cette compétition entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Fait à BORDEAUX, le 7 septembre 2026

Les Responsables du Trophée Départemental Jeunes Gironde

COGIBAD